

AVIS

Mise à disposition du public des demandes d'autorisation de défrichement et de permis de construire, de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale relatifs au projet d'aménagement du site « les petits Closeaux » aux Mureaux

Le 31 mai 2019, la Mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable a rendu un avis 2019PIDF54 portant sur l'étude d'impact du projet d'aménagement du site « Les Petits Closeaux » situé sur la commune des Mureaux, dans le cadre des demandes d'autorisation de défrichement et de permis de construire.

Conformément à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, l'étude d'impact portant sur le projet d'aménagement du site « Les Petits Closeaux », l'avis émis par l'Autorité environnementale, le dossier de demande d'autorisation de défrichement et la demande de permis de construire portant sur une résidence intergénérationnelle de 80 logements et 19 maisons individuelles, sont mis à la disposition du public avant l'approbation de l'opération.

Cette mise à disposition du public se déroulera **du jeudi 4 juillet au vendredi 2 août 2019 inclus**, soit pendant une durée de 30 jours consécutifs.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Yvelines, à l'adresse suivante :

<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Toutes informations sur le dossier mis à disposition peuvent être demandées auprès de Mme Kenza Nesme, SCI MUREAUX DOMAINES - Téléphone 01 80 03 96 93.

Les observations et propositions du public seront adressées, du jeudi 4 juillet au vendredi 2 août 2019 inclus, par courrier électronique, à l'adresse suivante :

- pref-dre-closeauxlesmureaux@yvelines.gouv.fr

À l'issue de la procédure et après prise en considération des observations et propositions du public et rédaction d'une synthèse de ces dernières, le préfet des Yvelines délivrera ou non l'autorisation de défrichement et le permis de construire relatifs à l'aménagement du site « Les Petits Closeaux » aux Mureaux.

Cet avis sera publié, par voie d'affichage dans la commune intéressée et sur le site Internet de la préfecture des Yvelines : <http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>